

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'EXTENSION DE PLACES DE SAMSAH EXISTANTS ET/OU LA TRANSFORMATION DE PLACES SAVS DEPLOYANT DES PRATIQUES ORIENTEES VERS LE RETABLISSEMENT ET PORTANT UN VOLET D'ACCES AU LOGEMENT

POUR ADULTES AVEC HANDICAP PSYCHIQUE

DANS LE DEPARTEMENT DU RHONE HORS METROPOLE DE LYON

Clôture de l'appel à candidatures
Le jeudi 13 décembre 2018

1 — Objet de l'appel à candidatures :

Le présent appel à candidatures est lancé conjointement par l'ARS Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental du Rhône en vue de l'extension de places de SAMSAH existants et/ou la transformation de places SAVS déployant des pratiques orientées vers le rétablissement et portant un volet d'accès au logement visant à renforcer l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap psychique.

Le nombre de place total est de 16.

2 — Cahier des charges :

Le cahier des charges du présent appel à candidatures fait l'objet de l'annexe du présent avis et sera téléchargeable sur le site internet de l'ARS d'Auvergne Rhône-Alpes (<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr>, rubriques « acteurs de la santé et du médico-social » - « appels à projets et à candidatures » « appels à projets et à candidatures médico-sociaux »), et du Département du Rhône (<http://www.rhone.fr>)

3 — Procédure d'appel à candidatures et modalités de dépôt des dossiers de candidatures :

Les dossiers de candidatures sont recevables jusqu'au **13 décembre 2018, à 16 heures**.

Ils sont à envoyer simultanément par courrier avec demande d'accusé de réception, à la délégation départementale du Rhône de l'ARS Auvergne Rhône Alpes, et au Conseil Départemental du Rhône.

Pour ces **envois** par voie du "recommandé", il est précisé que la date et l'horaire indiqués concernent la date d'envoi attestée par le cachet de la poste.

Les dossiers peuvent également faire l'objet d'un **dépôt direct** avant la date et l'heure limites indiqués, aux adresses suivantes :

Pour l'ARS, délégation du Rhône

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale du Rhône
A l'attention de Madame Frédérique CHAVAGNEUX
241 rue Garibaldi
69003 LYON

Pour le Conseil départemental

Conseil départemental du Rhône
Direction Autonomie PA-PH
À l'attention de Monsieur Stéphane GAUCHER
Hôtel du Département
29/31 Cours de la Liberté
69483 LYON Cedex 03

Chaque dossier devra comporter un exemplaire papier ainsi qu'une version sur support dématérialisé (clé USB, CD Rom)

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de clôture, ne seront pas recevables.

Les dossiers reçus complets dans la période d'ouverture de dépôt seront étudiés et évalués, sur la base de leur conformité aux éléments du cahier des charges faisant l'objet de l'annexe du présent avis.

Suite à l'instruction préalable des dossiers, un comité de consultation et de sélection procédera à l'examen des dossiers.

Les représentants de l'ARS et du Conseil départemental du Rhône se réservent le droit de demander aux candidats tout renseignement complémentaire permettant de préciser le contenu du dossier présenté.

4 — Date de publication et modalités de consultation de l'avis :

Le présent avis d'appel à candidatures ainsi que le cahier des charges sont mis en ligne sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes et sur le site internet du Conseil Départemental du Rhône.

Des demandes d'informations complémentaires pourront être sollicitées par les candidats avant le 6 décembre 2018 par messagerie aux adresses suivantes : Frederique.CHAVAGNEUX@ars.sante.fr et Marion.WIENDERS@rhone.fr.

5 — Calendrier de la procédure :

Le comité de sélection se réunira au cours du mois de janvier ou février 2019.

Le 30 juillet 2018

Pour le Directeur général de l'ARS,
Par délégation
La Directrice de l'autonomie
Marie Hélène LECENNE

Pour le Président du Conseil
départemental du Rhône
Par délégation
Le Directeur Autonomie PA-PH
Stéphane GAUCHER